

Les enquêtes de sécurité auprès des acteurs de proximité

>>>>> Présentation

L'insécurité est traditionnellement appréhendée à partir des statistiques de la délinquance produites par la police, la gendarmerie, ou l'institution judiciaire.

Les limites de la représentation ainsi obtenue sont de deux ordres. Le premier est que seule une partie des victimes portent plainte et le second, que les statistiques ne prennent pas en compte le sentiment d'insécurité ressenti par ceux qui subissent des actes de délinquance ou perçoivent des "incivilités".

Pour parer à ces limites, le FFSU a développé des enquêtes de sécurité auprès des acteurs de proximité qui consiste à interroger un échantillon « d'acteurs de proximité » (employés municipaux, transporteurs, bailleurs, responsables d'associations...), en contact quotidien avec la population, et à ce titre en mesure d'avoir un point de vue sur l'opinion des habitants en matière d'insécurité, dans le quartier où ils travaillent.

Ces enquêtes ont été menées dans une vingtaine de collectivités locales et permettent d'analyser les composantes du sentiment d'insécurité (lieux, temporalité, types de délits ou d'incivilités ...) ainsi que sur la perception des réponses apportées par les pouvoirs publics municipaux et régionaux. Elles permettent également d'identifier les facteurs sur lesquels la collectivité locale et/ou ses partenaires peuvent exercer une action.

Ces enquêtes ont été développées par le FFSU avec l'expertise de Michel Fansten, administrateur honoraire de l'INSEE.

>>>>> Méthode

Phase 1 : Mise en place de la démarche (15 jours)

- ♦ Présentation de la démarche par le FFSU dans l'instance du choix de la ville (optionnel).
- ♦ Validation du questionnaire par la ville : le FFSU propose à la collectivité le questionnaire diffusé dans les autres villes de son réseau. Il sera modifiable à la marge (ajout de certains items, adaptation des termes employés...).
- ♦ Elaboration de la liste de diffusion par la ville, avec le soutien du FFSU. Le FFSU fournira à la ville une liste de professionnels habituellement sollicités mais il revient à la ville d'élaborer une liste la plus pertinente possible.

Phase 2 : Diffusion des questionnaires (1 mois)

La diffusion du questionnaire est effectuée par la ville et le retour des questionnaires est anonyme.

Il ne s'agit pas de toucher directement tous les acteurs mais d'utiliser une méthode descendante en transmettant le questionnaire à différentes « têtes de réseau » qui seront chargées de le transmettre à leurs membres et collaborateurs. Cette méthode permet également de relancer les acteurs à mi-parcours de la diffusion en cas de taux de retour insuffisant.

Le questionnaire est accompagné d'un courrier, signé par la ville, expliquant la démarche et présentant le FFSU. Un courrier type est transmis par le FFSU à la ville.

Phase 3 : Analyse des résultats et restitution (1,5 mois)

L'analyse des résultats se déroulera en deux temps :

- ♦ Dépouillement des questionnaires par notre institut d'études partenaire : réalisation de tris à plat et de tris croisés.
- ♦ Analyse des résultats par le FFSU, avec Michel Fansten, administrateur honoraire de l'INSEE.

Un rapport contenant le détail des résultats de l'enquête et une analyse des résultats par le FFSU est remis à la ville.

A la fin de la démarche, une restitution devant le comité de pilotage ou le CLSPD (ou toute autre instance jugée pertinente par la ville) est proposée.

>>>> Coût

Le coût moyen est de 6000€.

Le coût est composé de l'adaptation du questionnaire au territoire, de l'élaboration de la liste de diffusion, du traitement des données par un institut d'étude, de l'analyse statistique des résultats par Michel Fansten, administrateur honoraire de l'INSEE, de la rédaction d'un rapport et de la présentation des résultats.

>>>> Enquêtes réalisées par le FFSU

- ♦ Grenoble Alpes Métropole (2007)
- ♦ Limoges (2009)
- ♦ Amiens Métropole (2011)
- ♦ Villiers le Bel (2011)
- ♦ Pantin (2011)
- ♦ Ifs (2011)
- ♦ Lormont (2012)
- ♦ Brest (2013)
- ♦ Les Ulis (2013)
- ♦ Marseille (2013)
- ♦ ZSP Avignon (2013)
- ♦ SAN de Sénart (2013)
- ♦ Montreuil (2014)
- ♦ Bagneux (2014)
- ♦ Saint-Ouen (2015)
- ♦ Avignon (2016)
- ♦ Bagnolet (2017)
- ♦ Gennevilliers (2017)
- ♦ Trappes (2018)
- ♦ Malakoff (2018)
- ♦ Saint-Nazaire (2019)
- ♦ Plaisir et Clayes-sous-Bois (2019)
- ♦ Montreuil (2020)